

TCHÉCOSLOVAQUIE

Date des élections: 26 et 27 novembre 1971

But de la consultation

La loi constitutionnelle d'octobre 1968, qui a fait de la République socialiste de Tchécoslovaquie une Fédération des Etats tchèque et slovaque * avait institué un Parlement bicaméral composé d'une Chambre du peuple et d'une Chambre des nations.

La Chambre du peuple avait été alors formée par l'Assemblée nationale élue le 14 juin 1964 et la Chambre des nations avait été élue, pour une période transitoire, par le Conseil national tchèque et le Conseil national slovaque élargis.

Ces 2 Assemblées, transitoires, étant arrivées, en 1971, au terme de leur mandat, le corps électoral tchécoslovaque était appelé à renouveler leurs membres.

Caractéristiques du Parlement

L'Assemblée tchécoslovaque est bicamérale.

La Chambre du peuple comprend 200 Députés ; la Chambre des nations en comporte 150, dont 75 élus en République socialiste tchèque et 75 élus en République socialiste slovaque.

Le mandat des membres de l'Assemblée fédérale est passé, en 1971, de 4 à 5 ans, en vertu d'une loi constitutionnelle adoptée le 6 juillet **.

Système électoral

Le droit de vote appartient aux citoyens et citoyennes tchécoslovaques ayant atteint l'âge de 18 ans le jour des élections.

Les listes électorales sont établies par les fonctionnaires locaux. Elles doivent être affichées au plus tard 30 jours avant les élections. Le vote n'est pas obligatoire.

Pour être éligible à l'une ou l'autre Chambre de l'Assemblée fédérale, il faut être électeur et avoir 21 ans révolus le jour des élections. Nul ne peut appartenir en même temps aux 2 Chambres de l'Assemblée fédérale. Le mandat de parlementaire est en outre incompatible avec la fonction de Président de la République.

Seules sont reconnues valables les candidatures proposées par le Front national.

* Voir *Chronique des élections parlementaires III* (1968-1969), p. 21.

** Voir section *Evolution parlementaire*, p. 13.

Le territoire tchécoslovaque est découpé en 200 circonscriptions pour les élections à la Chambre du peuple (dont 137 pour la Bohême-Moravie et 63 pour la Slovaquie), et 150 pour les élections à la Chambre des nations; dans chacune d'elles, le parlementaire est élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

En cas de vacance éventuelle en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La date des élections a été annoncée le 17 septembre 1971. Des élections législatives n'ayant pas eu lieu en Tchécoslovaquie depuis 1964, 1 818 000 électeurs votaient pour la première fois.

Outre leurs représentants à la Chambre du peuple et à la Chambre des nations, les citoyens tchécoslovaques élaient les Assemblées législatives de chacun des 2 Etats fédéraux (Conseils nationaux), les 12 Comités nationaux régionaux, les 120 Comités nationaux de district et les 10 500 Comités nationaux municipaux, soit un total de plus de 200 000 élus. Les candidats étaient présentés par le Front national uni, qui groupait les partis suivants: Parti communiste tchécoslovaque (245 candidats), Parti socialiste tchécoslovaque (20 candidats), Parti populiste tchécoslovaque (16 candidats), Parti slovaque du renouveau (4 candidats), Parti de la liberté (4 candidats) et Sans-parti (61 candidats).

A l'issue d'une campagne électorale qui ne fut marquée par aucun incident notable tous les candidats du Front national furent élus. La liste des élus, dont les trois quarts n'avaient jamais exercé de mandat, a été publiée après le scrutin.

M. Lubomir Strougal, Président du Gouvernement sortant, a été chargé par la nouvelle Assemblée fédérale, le 8 décembre 1971, de former un Cabinet.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée fédérale

Nombre d'électeurs inscrits.	10 253 976
Votants.	10 197 234 (99,45 %)

Formation politique	Suffrages obtenus	Nombre de sièges à la Chambre du peuple	Suffrages obtenus	Nombre de sièges à la Chambre des nations
Front national uni.	10 153 572	200	10 144 464	150

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Fonctionnaires du Parti communiste et de l'administration publique.	114
Ouvriers.	96
Membres des coopératives agricoles, paysans	51
Cadres techniques et économiques.	36
Travailleurs intellectuels.	32
Militaires.	11
Divers.	10
	350

3. Répartition des parlementaires par sexes

Hommes.	90
Femmes.	260
	350

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

Moins de 35 ans.	48
35 à 50 ans.	210
50 à 60 ans.	73
Plus de 60 ans.	19
	350